

Lot n° : 69+a

Section : ZW

N° : -

Superficie : 316+564=880m²

Superficie de plancher maximale : 120m²

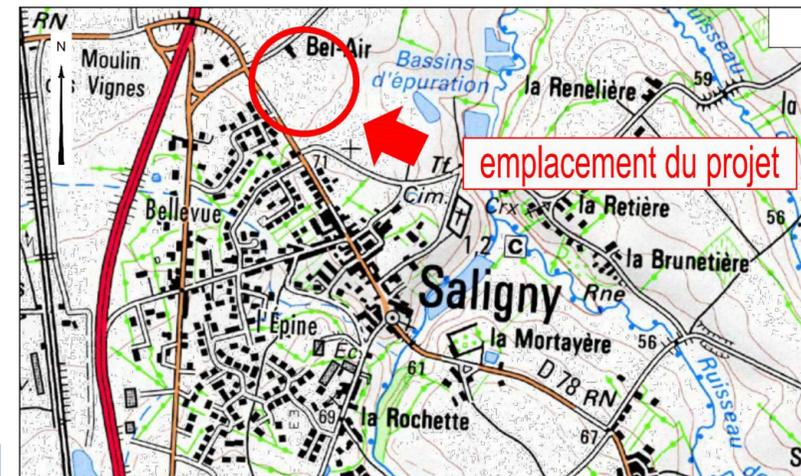
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
COMMUNE de BELLEVIGNY
Commune déléguée de SALIGNY
Rue Anne Frank

Lotissement à usage principal d'habitation "Le Hameau des Figuiers 4"

autorisé par arrêté N°PA (en cours d'instruction)

PLAN INDIVIDUEL PROVISOIRE

PLAN DE SITUATION



Maître d'Ouvrage



6 Boulevard Eiffel
ZA La Verdure - BP50
Belleville sur Vie
85170 BELLEVIGNY

Architecte DPLG

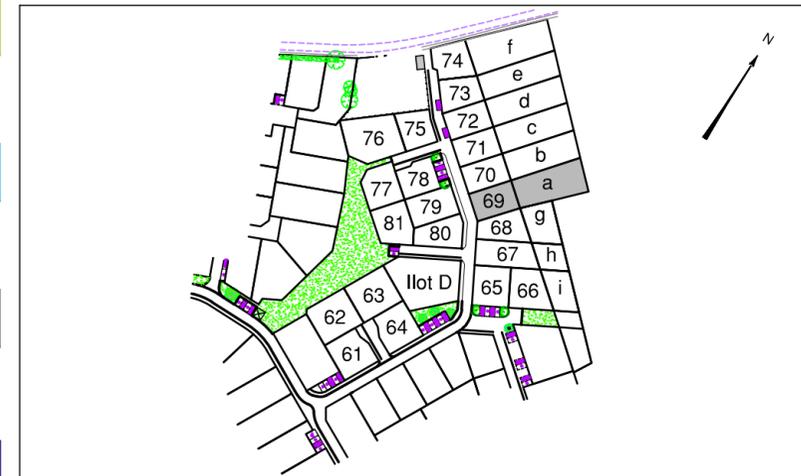
Lorraine DONDAINAS
Paysagiste Conceptrice



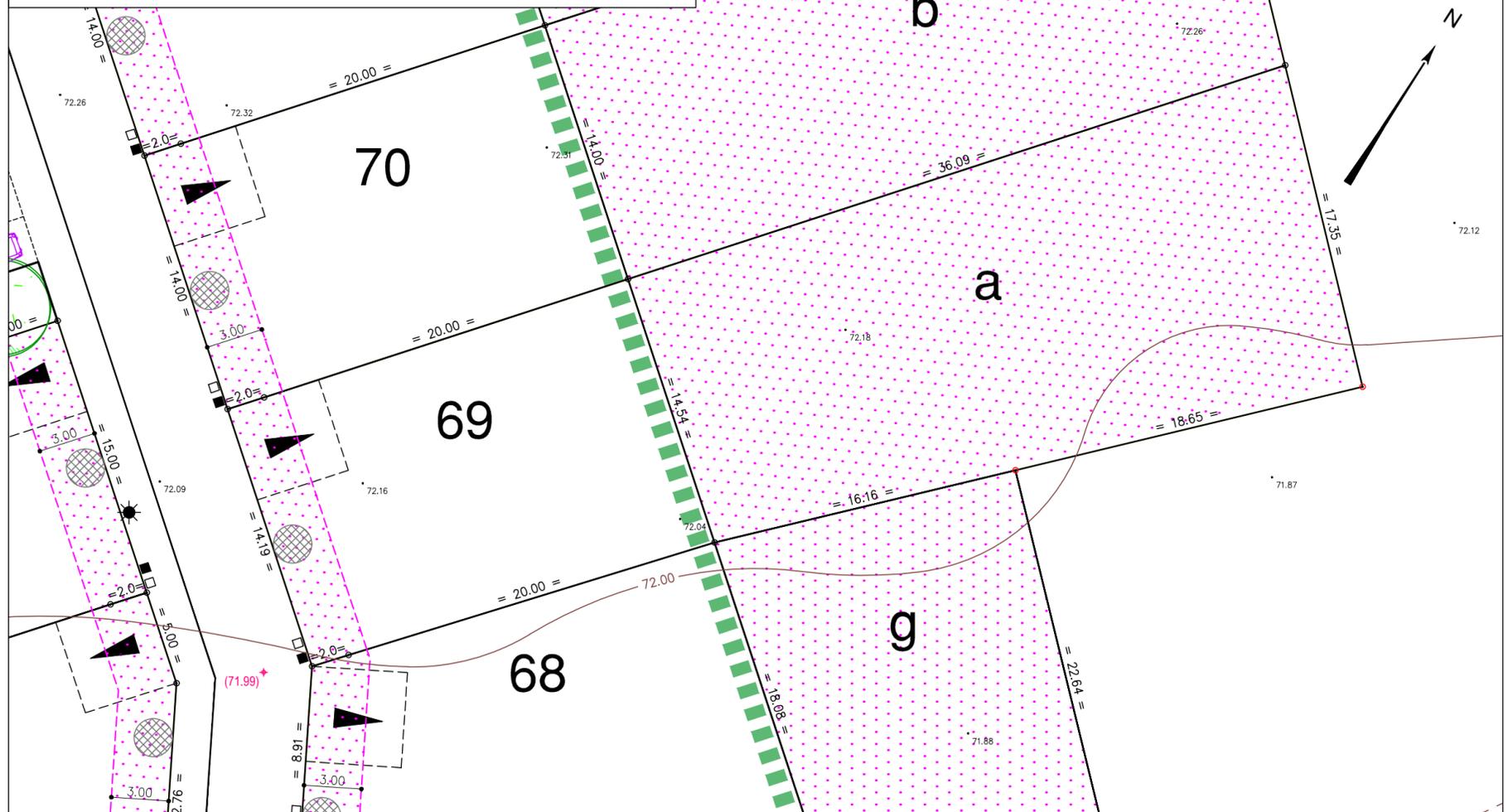
www.geouest.fr

26 rue J.Y. Cousteau - BP 50352
85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
Tél. 02 51 37 27 30 - contact@geouest.fr

PLAN D'ENSEMBLE



document provisoire en attente des travaux et bornage des lots



LEGENDE

- Zone non constructible
- Zone Humide impactée et compensée (Zone constructible)
- Accès automobile privatif interdit
- Emplacement obligatoire de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 5,00m x 5,00m minimum)
- Emplacement préférentiel de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 5,00m x 5,00m minimum)
- Emplacement des places de stationnement publiques
- Espace Vert (engazonnement)
- Plantation projetée (emplacement de principe)
- Plantation obligatoire d'une haie (2,00m maximum) en fond de lot et réalisés par les acquéreurs.
- Aire de dépôt des ordures ménagères

Ouvrages hors sol : (emplacement et cote à titre indicatif)

- 00.00 - cote terrain naturel (nivellement effectué avant travaux de viabilité)
- +00.00 - cote projet voirie indicative (à vérifier après travaux de finition)
- - regard tabouret EU
- - regard tabouret EP
- T : TN - cote tampon du regard EU } cotes projet (à vérifier sur place)
- rEU : 70.75 - cote radier du branchement EU
- T : TN - cote tampon du regard EP } cotes projet (à vérifier sur place)
- rEP : 70.95 - cote radier du branchement EP
- ☼ - candélabre
- ⊗ - emplacement indicatif du coffret électrique/téléphone et du citerneau AEP



Ouvrages hors sols :

Position non contractuelle n'engageant pas la responsabilité du concepteur.
Des modifications pouvant intervenir à l'exécution des travaux, avant tout projet de construction, les acquéreurs devront impérativement vérifier le positionnement définitif des ouvrages (AEP, EU/EP, Électrique, GAZ, Téléphone, candélabres).



www.geouest.fr